

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze septembre à vingt heure et trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle des fêtes sous la présidence de Mr BLANC Jean-Claude, Maire

**Etaient présents** : Stéphanie COULOMB, Patricia MOUSSONNE, Maud KUCZMA, Nicolas DUPRAT, Philippe MARAIS, Sébastien POUX, Thierry BONCOURRE, Abilio GABRIEL, Mylène AGUILA, Jérôme PUCHOIS, Sabrina GATHELIER

**Etaient absents** : Aziz CHIBLI

**Avait donné procuration** : Sandra SAMPAIO à Mylène AGUILA  
Mathieu FORMOSA à Patricia MOUSSONNE

**Nombre de membres en exercice** : 15

**Nombre de membres présents** : 12

**Quorum atteint**

**Secrétaire de séance** : Stéphanie COULOMB

Mme Nathalie LOUBIERES, secrétaire de Mairie, était présente.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, annonce les pouvoirs et procède à la lecture de l'ordre du jour.

### **Ordre du jour**

#### **Observations sur le compte rendu du conseil municipal du 29 juin 2022**

Monsieur le Maire demande s'il existe des remarques.

Pas de remarques à noter.

**N° de dossier : 2022-6-1 : Délibération prescrivant la révision d'un Plan Local d'Urbanisme**

Monsieur le Maire informe avoir reçu Mme GUERRA de l'ATD afin d'assister la commune sur la mise en place du nouveau PLU. Il invite les administrés à signaler toutes remarques sur des parcelles lorsque l'enquête publique sera ouverte.

Il informe assister prochainement à une formation.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**N° de dossier : 2022-6-2 : Délibération fixant le régime indemnitaire global des régisseurs de recettes**

Monsieur le Maire informe que cette indemnité concerne le paiement du régisseur de recettes qui est à ce jour Nathalie LOUBIERES ; Le montant annuel s'élève à 110 €.

Il rajoute que la régie de recettes concerne l'encaissement des photocopies, des locations de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire procède au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**N° de dossier : 2022-6-3 : Délibération de mise en place de la nomenclature M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023**

Monsieur le Maire informe de la fermeture de la trésorerie d'Auterive depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022. La commune est rattachée, maintenant, à la trésorerie de Muret.

Il rajoute que la majorité des actions se font de manière informatique et à distance.

La nomenclature M57 remplacera la M14.

Monsieur le Maire soumet au conseil le choix entre une nomenclature abrégée ou développée.

Sur le conseil de la trésorerie, Monsieur le maire indique qu'il est préférable d'opter pour une nomenclature M57 abrégée au vu de la taille de la commune. Il informe que la M57 rentrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cependant, la secrétaire, Nathalie LOUBIERES, souhaiterait anticiper et débiter au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Cette anticipation permettra d'être prêt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**N° de dossier : 2022-6-4 : Délibération sur l'instauration des 1607 heures et définition des nouveaux cycles de travail des agents de la commune suite à l'observation du contrôle de légalité**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que le contrôle de légalité a émis une observation sur la délibération du mois de décembre 2021 concernant les 1607 heures. En effet, le nombre d'heures hebdomadaires du service technique et administratif n'avait pas été noté.

Les délais du contrôle de légalité sont, généralement, de deux mois. Cependant, au vu des dossiers à traiter, le délai s'est étendu à plus de 6 mois.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres

**N° de dossier : 2022-6-5 : Délibération sur le renouvellement de la convention de mise à disposition du service instructeur des autorisations d'urbanisme du PETR du Pays Sud Toulousain**

Monsieur le Maire informe que ce renouvellement s'effectue régulièrement. Elle concerne les instructions des autorisations d'urbanisme.

Monsieur le Maire passe au vote à scrutin public.

Approuvé à l'unanimité des membres présents

**N° de dossier : 2022-6-6 : Réflexion sur l'Avant-Projet Sommaire de la nouvelle mairie**

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BONCOURRE.

**Thierry BONCOURRE** sollicite les élus afin de connaître les remarques avant de revoir le projet avec le maître d'œuvre ainsi que l'architecte des Bâtiments de France. Il rajoute que le nouveau plan a été réalisé selon les prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France notamment l'ajout d'une mezzanine dans la salle du conseil.

Il présente ses remarques, vues avec Nicolas DUPRAT, concernant la fenêtre du secrétariat ainsi que les baies vitrées de la salle du conseil. De plus, l'escalier à la mezzanine avec un quart tournant n'est pas adapté et prend trop de place dans la salle du conseil. Il faut envisager « un autre système » ; sachant que cette mezzanine servirait à un stockage d'archives très anciennes.

**Monsieur le Maire** informe que les architectes seront convoqués afin d'apporter les modifications qui ne se fera qu'à la fin du mois. Par conséquent, il rassure les élus sur le temps de réflexion pour d'éventuelles observations.

**Thierry BONCOURRE** rajoute que la commission d'urbanisme se réunira pour ce projet de nouvelle mairie mais également sur la révision du PLU.

**Monsieur le Maire** informe que l'étude du sol a été effectuée ce jour, mercredi 14 septembre 2022. Il précise qu'une ligne électrique passe au milieu du projet. Il est nécessaire de la déplacer. Monsieur le Maire que le projet est à l'étude. Le permis de construire n'a pas été encore déposé.

**Stéphanie COULOMB** s'interroge sur la grandeur du parking.

**Thierry BONCOURRE** rappelle que le terrain de tennis servira de parking. A la demande de l'architecte des bâtiments de France, des plantations sont envisagées. L'aire de jeux sera toujours présente mais sera réduite.

## N° de dossier : 2022-6-7 : Questions diverses

- **Brigitte LAPORTE** sollicite le prêt de la salle des fêtes afin d'effectuer des cours de danse country. Monsieur le Maire souhaiterait avoir des précisions sur les jours et durée d'utilisation. N'ayant pas de numéro de téléphone, il attendra qu'elle reprenne contact avec la mairie.
- **Assemblée Générale de l'association des maires** : Monsieur le Maire étant absent ce jour, il sollicite un élu pour le remplacer. Cette assemblée générale se déroulera le samedi 1er octobre à la salle Horizon à Muret.
- **ENEDIS** : Monsieur le Maire informe d'une coupure le 20 septembre de 13h30 à 16h30. Il demande à Mylène AGUILA de diffuser l'information sur le site.
- **Association PATRIMOINE** :
  - **Salle du 1<sup>er</sup> étage de la mairie** : Monsieur le Maire informe du courrier de l'Association Patrimoine concernant la mise à disposition de la salle du 1<sup>er</sup> étage de la mairie aux heures d'ouverture de la mairie. Un calendrier sera établi d'avance. Monsieur le maire ainsi que les élus valident favorablement cette demande.
  - **Briques de la fontaine DELBUC** : Suite au rappel de l'Association Patrimoine, Monsieur le maire informe que les employés communaux viendront récupérer les briques lorsque l'employé Michel BOUCHER rentrera de congés.
- **Benne du camion** : Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'acquisition d'un camion polybenne. Il informe avoir eu des demandes concernant la mise à disposition gratuite ou payante de la benne pour les déchets verts. Il souhaite avoir l'avis du conseil de cette mise à disposition. Les déchets verts récupérés peuvent être valorisés (par exemple : broyats...).
  - \* **Thierry BONCOURRE** alerte sur la quantité.
  - \* **Monsieur le Maire** informe que la benne sera mise à disposition sur une journée uniquement. Il faut réfléchir au lieu de dépôt. Il n'est pas

favorable à la laisser sur le lieu public. Il souhaite que la benne soit à l'intérieur des parcelles privées.

\* **Jérôme PUCHOIS** propose de donner un jour de passage et la commune ramasse les déchets verts.

\* Sébastien POUX remarque que la commune d'Auterive met depuis plusieurs années une benne déchets verts mais avec un coût.

\* **Nicolas DUPRAT** précise que la benne doit être impérativement à l'intérieur. Il remarque que les employés seront utilisés pour emmener les déchets verts à la déchetterie.

\* **Abilio GABRIEL et Sébastien POUX** valident le paiement de la mise à disposition.

\* **Monsieur le Maire** propose de la mettre à disposition durant les jours et heures des employés communaux. Par exemple : dépôt un soir à 16h30 avec une récupération le lendemain à 8h. La mise à disposition n'est pas souhaitable dans la journée afin de ne pas pénaliser le travail des employés. Monsieur le Maire informe le conseil que ce point sera noté au prochain conseil afin de délibérer et faire un avenant sur la régie.

- **Place du village** : Monsieur le Maire informe que la buse des évacuations des eaux de pluie au niveau du piétons est bouchée. Il est nécessaire d'effectuer les travaux. Elle doit être remplacée. Un devis est en cours.
- **Nettoyage du bord des routes** : Monsieur le Maire informe que le nettoyage du bord des routes va reprendre. En effet, suite à la sécheresse, il était interdit de tondre. Dès la prochaine pluie, la tonte reprendra sereinement.
- **1ère journée citoyenne des écoles Samedi 17 septembre 2022** : Monsieur le Maire informe de la 1<sup>ère</sup> journée citoyenne des écoles organisée par le Syndicat des Coteaux. Une collation offerte par le Syndicat des Coteaux clôturera cette matinée.
- **Boîtes aux lettres impasse du patit** : Monsieur le Maire informe avoir regrouper en bout de l'impasse les boîtes de lettres à la demande de la poste.

- **Lézardes aux maisons** : Monsieur le Maire informe à l'assemblée que tout administré ayant constaté des fissures ou dégâts sur leur habitation, peuvent faire une déclaration en mairie pour cause de sécheresse.
- **Impasse de Mercié** : Depuis ce jour, une nouvelle adresse a été proposée. En effet, à la demande de la poste, il était nécessaire, au vu des nombreuses constructions, d'effectuer une numérotation avec association d'un nom de rue.
- **Association YOGA** : Monsieur le Maire informe que l'Association YOGA que faisait vivre Mme JACOB a cessé son activité. Elle a déménagé dans la région d'Albi et remercie les élus.
- **Mylène AGUILA** : Etant indisponible à compter du mois d'octobre 2022 jusqu'au mois de février 2023, elle souhaite que la commission communication se réunisse afin de s'organiser pour la gestion du site internet et de « Facebook » ainsi que la gazette du mois de janvier 2023.

Séance levée à 21h00

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus

Le Maire

Le (ou la) secrétaire de séance



A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned to the right of the official stamp.